

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Budget du Centre Communal d'Action Sociale d'Auros

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 13

Nombre de présents : 10 votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 23 février 2026

Présents : Catherine UROS, Isabelle SABIDUSSI, Cécile GARCIA, Eric DUCHAMPS, Danièle GIMENEZ, Jean-Michel LACAZE, Thierry TATON, Nicole DUCOS, Carole TASSY, Colette MARCHAL

Monsieur Philippe CAMON-GOLYA Président, s'est retiré de la séance au moment du vote

Excusés : Corinne PONS, Jean-Claude COURREGES

Secrétaire de séance : Isabelle SABIDUSSI

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Auros ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CCAS d'Auros ;

Considérant que c'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique

présenté par le Président. Le vote de l'organe délibérant ap doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant les éléments susvisés ;

ARRETE les résultats définitifs ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00	5 511.59	5 511.59
	Recettes réalisées	0.00	5 511.59	5 511.59
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0.00	7 200.00	7 200.00
	Dépenses réalisées	0.00	4 887.41	4 887.41
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00	624.18	624.18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00	1 688.41	1 688.41
Solde (investissement) ou résultat	Excédent/déficit	0.00	2 312.59	2 312.59
de clôture (fonctionnement)				
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0.00	2 312.59	2 312.59

Hors de la présence de Monsieur le Président qui s'est retiré au moment du vote, il est procédé au vote du CFU 2025 du budget du CCAS sous la présidence de Madame Catherine UROS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

À la majorité des suffrages exprimés, 10 VOIX pour, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS de la commune d'Auros ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le 9 Mars 2026

Pour extrait conforme

La Présidente,
Catherine UROS

La secrétaire de séance
Isabelle SABIDUSSI

C. C. A. S.
d'AUROS


